GOUVERNEMENT DU DISTRICT DE COLUMBIA

DÉPARTEMENT DES SERVICES DE L'EMPLOI

DROITS DES EMPLOYÉS DANS LE DISTRICT DE COLUMBIA :

Connaissez-vous vos droits en tant qu'employé exerçant votre activité professionnelle à Washington D.C. ?

Les employés bénéficient des droits suivants :

- être payé au moins le salaire minimum
- être payé dans les délais prévus
- recevoir une fiche de paie détaillée
- cumuler et utiliser les congés payés pour maladie et « safe leave » (pour les victimes d'agressions ou de violences)
- demander un congé pour assister aux activités scolaires d'un enfant
- obtenir un congé familial et médical sans solde
- être dédommagé en cas de maladie ou de blessure liées au travail
- ne pas faire l'objet de discrimination
- obtenir un poste de travail aménagé en cas de grossesse
- ne pas faire objet de représailles de la part de l'employeur pour avoir discuté de l'un de ces droits ou l'avoir exercé
- déposer une plainte pour violation des droits du travail auprès du Département des services de l'emploi (Department of Employment Services, DOES) ou du Bureau des droits de l'homme (Office of Human Rights, OHR)

À COMPTER DU 1ER JUILLET 2023, LE SALAIRE MINIMUM EST DE 17,00 USD DE L'HEURE ET LE SALAIRE POURBOIRE MINIMUM DE 8,00 USD DE L'HEURE.

Le présent avis ne crée, n'étend ni ne limite aucun droit en vertu de la législation de district ou fédérale, notamment :

- Le montant des congés maladie et « safe leave » qu'un travailleur peut cumuler chaque année
- Le salaire horaire minimum actuel
- Le salaire pourboire horaire minimum actuel

Pour en savoir plus sur ces droits du travail, veuillez consulter les sites internet dont les liens figurent ci-dessous. Le présent avis ne crée, n'étend ni ne limite aucun droit en vertu de la législation de district ou fédérale.

LE BUREAU DU WAGE-HOUR

Le Bureau du Wage-Hour (conformité des salaires) effectue des audits de conformité et s'efforce de recouvrer les salaires non payés dus aux employés en vertu de la législation du District de Columbia sur les salaires, soit par la voie administrative, soit par le biais d'une action en justice. Dans le cadre de la conformité à la réglementation relative au salaire horaire, les employeurs doivent répondre devant la loi de leur respect de la législation du District de Columbia sur les salaires.

Numéro de téléphone du Wage-Hour : 202-671-1880
Site internet Wage-Hour : does.dc.gov/service/office-wage-hour-compliance-O
Déposer une demande d'indemnisation auprès du Wage-Hour : does.dc.gov/page/office-wage-hour-employees

BUREAU DES DROITS DE L'HOMME

Le Bureau des droits de l'homme (« Office of Human Rights », OHR) a été créé pour éradiquer la discrimination, accroître l'égalité des chances et protéger les droits essentiels des personnes vivant dans le District de Columbia, y travaillant ou le visitant. À cette fin, l'OHR apporte une aide administrative en cas de violation de la législation sur les droits de l'homme survenant dans le District de Columbia.

Numéro de téléphone du Bureau des droits de l'homme : 202-727-4559
Site internet du Bureau des droits de l'homme : ohr.dc.gov
Déposer une réclamation pour atteinte aux droits de l'homme : ohr.dc.gov/page/tipped-wage-workers-fairness-act

Bureau du procureur général

Site internet du Bureau du procureur général : oag.dc.gov/worker-rights
N° de téléphone : 202-727-3400

Veuillez scanner le QR code ci-contre pour en savoir plus sur vos droits en matière de travail et d'emploi.

Scanner le QR code ci-dessus ne donne lieu à aucune collecte, analyse ou revente d'informations permettant de vous identifier.